

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 Décembre 2015

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 33
Présents : 32

Date de la convocation : 09/12/2015

Présents : M. ALEXANDRE René, Mme BARTH Joëlle, Mme BLOSSE Anne, Mme BONNAVENTURE Corine, M. BONNE Gilles, Mme CERVONI Anélène, M. COLIN Roger, Mme CUNY Marielle, M. EYMARD Philippe, M. GARION Eric, M. GEORGES Jean Michel, M. GEORGES Patrick, Mme GEROME Nadine, Mme GRIMILLOT Patricia, M. HACH Sébastien, M. HUC André, M. JACQUIN Alain, Mme KELLER Laure, M. LA VAULLEE Henri, M. LAGARDE Daniel, M. LAPOIRIE André, Mme LEMARQUIS Christine, M. LEROY Philippe, Mme MARCOT Véronique, M. MAROT Joël, Mme MOTSCH Suzanne, M. NOEL Philippe, M. PERRIN David, M. PICOCHÉ François, M. SALVADOR Victorio, M. THOMAS Jean-Louis, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée.

Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ANDRE Dominique à Mme MOTSCH Suzanne.

Invité(s) : M. PAGELOT Dominique.

Le mercredi 16 Décembre 2015 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison pour tous à ARCHETTES sous la présidence de EYMARD Philippe, Président.

M. HACH Sébastien a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de ARCHETTES pour son accueil.

Objet des délibérations

1. ASSAINISSEMENT : Tarifs 2016
2. ASSAINISSEMENT - Travaux Archettes : Demande de subvention AERM et CD88
3. ANC - Demande de subvention AERM : Etudes - 2e vague
4. PETITE ENFANCE : Convention de reversement C2VRM/Sucre d'Orge 2015-2016
5. DEVELOPPEMENT ECO : Ouverture dominicale des commerces
6. RH : Modification du tableau des emplois
7. FINANCES – FPU : Attribution de compensation 2016
8. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (Délégations au Président)
9. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM
10. Informations diverses
11. Date et lieu du prochain conseil

Intervenant extérieur : Mathieu Chassier de l'Agence Locale de l'Energie et du climat (ALEC)
- Présentation des missions du Conseiller en Economie Partagée CEP)

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

Le Président propose d'ajouter un point suivant à l'ordre du jour :

- **ACTION SOCIALE** : Complémentaire « risque santé » – Convention de participation

L'ajout de ce point à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. ACTION SOCIALE : Complémentaire " risque santé " - Convention de participation

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de :

- **ADHERER** à la convention de participation pour le risque « Santé » organisée par le Centre de Gestion 88
- **FIXER** à 10 € par agent et par mois la participation financière de la collectivité au risque « Santé » susmentionné, (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent). Cette participation pourra être versée directement à chaque agent et viendra en déduction de la cotisation versée à l'opérateur.
- **AUTORISER** le Président à signer l'adhésion à la convention de participation conclue par le Centre de Gestion des Vosges avec les opérateurs sélectionnés et tout document s'y rapportant.

2. ASSAINISSEMENT : TARIFS 2016

Monsieur le Président reprend l'historique de la compétence assainissement et de l'évolution des tarifs.

Le tarif de traitement varie selon les communes en raison des différents types de traitement et de l'ancienneté plus ou moins importante de des systèmes d'épuration. La taxe liée à la collecte est identique sur l'ensemble du territoire et a été calculée au plus juste des dépenses de fonctionnement liée à la collecte.

Il rappelle que les tarifs assainissement sont restés stables depuis 2013. Compte tenu des impératifs budgétaires et de la baisse de la consommation d'eau, il est nécessaire de prévoir une augmentation des recettes du budget assainissement pour lequel la redevance constitue la principale recette de fonctionnement.

Il rappelle qu'il y a un décalage entre le moment où les tarifs sont votés et la recette au budget puisque les périodes de facturation dépendent des différents relevés des services des eaux.

Compte tenu des chiffres de la comptabilité analytique présentés lors de la réunion de bureau faisant apparaître un déficit, notamment pour le service sur Hadol, le Président propose les modifications suivantes :

- o +0.50€ / mois pour l'abonnement soit 3.5€ mensuel pour l'ensemble des usagers du service,
- o +0.10€/m³ pour la part traitement sur la commune de Hadol.

La part traitement de Dinozé augmente également selon le tarif actualisable prévu dans le contrat entre le SIA et de la Lyonnaise, ainsi que pour la part syndicale du SIA (+0.0031€).

Par ailleurs, les taxes agence de l'eau « Modernisation des réseaux de collecte » évoluent également :

- o -0.04€ pour le bassin Rhin Meuse (soit 0.233€)
- o +0.01€ pour Rhône Méditerranée Corse (soit 0.16€).

Après en avoir délibéré à la majorité avec 2 abstentions (Corine BONNAVENTURE, Jean-Louis THOMAS), le Conseil communautaire FIXE les tarifs ci-dessous pour 2016 :

Pour la collecte (identique à chaque commune) :

- abonnement de **3,50 € H.T. par mois** (soit 42 € H.T. par an)
- collecte : 0,84 € H.T. le m³

Pour le traitement (listé par commune) :

- Commune de Dinozé : le montant est fixé par le contrat entre le S.I.A. et la Lyonnaise des Eaux France qui gère la station d'épuration de Golbey, montant indicatif pour avril 2015 : 0,7178€ H.T. + Part syndicale : 0.0061 € HT/m³
- Commune de Hadol : **1,05 € H.T. le m³**
- Commune de Uriménil : 0,30 € H.T. le m³
- Commune de Xertigny : 0,30 € H.T. le m³

3. ASSAINISSEMENT - Archettes - Demande de subvention AERM + CD88 : Travaux

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire sollicite l'aide du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour la réalisation de ces travaux et autorise le Président à signer ces demandes d'aides.

4. ANC - Demande de subvention AERM : Etudes - 2e vague

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour les études de mise en conformité des ANC pour la 2e vague et autorise le Président à signer les documents se rapportant à cette demande.

5. PETITE ENFANCE : Convention de reversement C2VRM- Sucre d'Orge 2015-2016

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la convention 2015-2016 entre la C2VRM et l'association Sucre d'Orge pour le reversement des sommes perçues pour les enfants extérieurs au territoire et autorise le président à signer cette convention.

6. DEVELOPPEMENT ECO : Ouverture dominicale des commerces

Le Président explique que les communes peuvent décider par dérogation d'autoriser les commerces à ouvrir jusqu'à 12 dimanches par an. Si le nombre excède 5, l'avis conforme du conseil communautaire est nécessaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire émet un avis favorable à l'ouverture dominicale de plus de 5 dimanches par an.

7. VITRINE TECHNOLOGIQUE DU HETRE: Demande de subvention LEADER

Après en avoir délibéré l'unanimité, le Conseil communautaire sollicite l'aide de l'Europe, à savoir les fonds Leader du Gal du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour ce projet, approuve le plan de financement prévisionnel et s'engage à prendre le reste à charge si la subvention accordée venait à être moindre qu'espérée.

8. RH : Modification du tableau des emplois

Le Président propose une modification du tableau des emplois concernant le service technique. Il s'agit de passer de 17.5h à 35h le poste d'adjoint technique de 2^{me} classe, il conviendra au préalable de consulter la commission administrative paritaire (Affectation : bâtiments (3 crèches, siège) ; entretien courant des ouvrages d'assainissement intervention hebdomadaire sur les postes de relevage (Hadol, Uriménil, Arches, Pouxoux, Dinozé) ; entretien des ouvrages de traitement (lagune Uriménil, désherbage des lits à Hadol).

Après en avoir délibéré l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la modification proposée ci-dessus.

9. FINANCES - FPU : Attribution de compensation 2016

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à notifier par courrier les attributions de compensations définitives pour 2016, rappelle que le versement des attributions de compensation est effectué par douzième, précise qu'en cas de nouveau transfert de compétences avec transfert de charges, il conviendra d'engager une démarche de révision des attributions de compensation, conformément aux dispositions réglementaires et dit que les crédits seront inscrits au budget 2016.

10. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)

- Fourniture de sel de déneigement : ROCK - marché à bon de commande

11. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

Le Président donne la parole aux représentants de la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

12. Informations diverses

- Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir
- Compétence voirie : Des discussions s'engagent sur le sujet

13. Date et lieu du prochain conseil

Le 27 janvier 2016 à Bellefontaine

La séance est levée à 21h30

Le Secrétaire
M. HACH Sébastien

Le Président
Philippe EYMARD